



**HAL**  
open science

## Déploiement territorial et inscription institutionnelle des accès publics à Internet : l'exemple français

Emmanuel Eveno, Alain Lefebvre, Francois Mancebo, Gilles Puel

### ► To cite this version:

Emmanuel Eveno, Alain Lefebvre, Francois Mancebo, Gilles Puel. Déploiement territorial et inscription institutionnelle des accès publics à Internet : l'exemple français. Géographie et cultures, 2003, Accès publics à Internet et nouvelles sociabilités, 46. <hal-02077685>

**HAL Id: hal-02077685**

**<https://hal.science/hal-02077685v1>**

Submitted on 23 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

# Géographie et Cultures

Accès publics à Internet et nouvelles sociabilités



**46**

été 2003

L'Harmattan

Revue publiée avec le concours du CNRS

# Déploiement territorial et inscription institutionnelle

## des accès publics à Internet : l'exemple français

Emmanuel Eveno\*, Alain Lefebvre\*, François Mancebo\*\*, Gilles Puel\*.

\*Université Toulouse-Le Mirail

\*\*Université Paris 4 Sorbonne

Toute question concernant les lieux de la communication immatérielle renvoie aux liens entre organisations sociales et espaces. A une époque où les échanges électroniques sont supposés déliés de tout ancrage territorial et reliés à l'avènement d'un village planétaire, l'interrogation sur les lieux ressemble à une hérésie sinon un anachronisme. Et pourtant ! Il s'agit, ici, de formuler l'hypothèse que ce type de communication n'opère pas en tout lieu, en toute circonstance et en tout contexte de manière indifférenciée. Ce qui revient à affirmer que l'espace ne disparaît pas : il ne devient ni transparent, ni isotrope.

S'il existe des lieux propices à la communication immatérielle et si cette dernière est un élément de régulation sociale, alors il n'est pas inintéressant de s'interroger sur les conditions d'apparition, d'appropriation, d'institutionnalisation de ces lieux. Nous nous intéresserons surtout ici à l'action des politiques publiques qui prennent appui ou suscitent l'émergence de tels lieux.

### 1. Vers une institutionnalisation culturelle des lieux d'accès publics aux TIC.

Nulle part ailleurs qu'en France la question des lieux d'accès à Internet et au multimédia n'a été portée par une politique publique aussi volontariste. Quand, dans la plupart des pays, il s'agit surtout de programmes d'équipement en infrastructures de haut débit ou de quelques expérimentations sectorielles (notamment dans l'éducation et la formation), la France affiche —dès 2000— sa volonté de développer des lieux d'accès publics couvrant l'ensemble de son territoire.

#### 1.1. L'héritage des politiques culturelles

Dans la continuité de la rhétorique qui consiste à vouloir combler le "retard français" en matière de densité d'utilisateurs d'Internet, on peut déceler une volonté de formation à l'usage de ces nouveaux outils à travers des lieux d'accès dotés de médiateurs-formateurs. On peut aussi —c'est cette veine théorique qui nous intéresse— considérer que la France a adopté un *modus operandi* en ce qui concerne les TIC qui se situe dans le prolongement de ses politiques culturelles.

En effet, la question des lieux d'action et des pratiques est une question récurrente des politiques culturelles françaises depuis 1945, institutionnalisée avec la création du Ministère de la Culture en 1959. Les partisans d'une politique de démocratisation culturelle ont longtemps opposé deux modèles :

- un modèle vertueux, fondé sur des pratiques culturelles collectives organisées dans des lieux publics et accompagnées de dispositifs de médiation sociale entre l'œuvre et le public ;
- un modèle, considéré plus ou moins pervers, et basé sur des pratiques situées dans la sphère privée, le plus souvent à domicile, par le truchement de supports techniques.

Cette opposition, d'apparence robuste sinon simpliste, avait été sérieusement critiquée, dès le milieu des années 70, par la mise en évidence de la multiplicité des relations existant entre secteur culturel marchand et secteur culturel non marchand. Le responsable du Département des Études et de la Prospective du ministère de la Culture avait, en 1978, jeté un pavé dans la mare des professionnels de la culture, en affirmant que les pratiques culturelles à domicile, par l'intermédiaire des équipements de "privatique" —radio télévision, supports enregistrés— contribuaient plus largement à la démocratisation culturelle que nombre d'équipements culturels collectifs mis en place à grands frais par les pouvoirs publics au cours des 15 années précédentes (Girard 1978).

Cette affirmation quelque peu provocatrice n'a sans doute pas été totalement vérifiée si l'on en juge par le développement de la lecture publique depuis 20 ans ou le succès de certains événements culturels au cœur même de l'espace public, depuis les grandes tournées du show-biz en passant par les festivals ou les raves parties. Ajoutons que le paysage médiatique d'aujourd'hui, avec la remise en cause progressive de la mission culturelle de la télévision généraliste, a sensiblement modifié les modes de diffusion de l'offre culturelle à domicile.

La question soulevée par ce haut-fonctionnaire iconoclaste reste néanmoins posée et connaît même un regain d'actualité avec le développement des nouveaux médias, tout particulièrement, la question des lieux d'accès Internet.

### 1.2. Lieux publics, lieux privés : un vieux débat.

Transposé dans le champ des TIC, le débat ainsi ouvert, évoque la question de la résolution du fameux fossé numérique. Pour certains, la meilleure solution pour y parvenir consisterait à garantir à chaque individu, quel que soit son statut ou son lieu de résidence, un accès privé aux réseaux à haut débit tout en favorisant la diversité, la richesse et le contenu culturel des contenus ; dans cette perspective les lieux d'accès public n'auraient qu'une fonction transitoire d'apprentissage des usages. Pour d'autres au contraire, l'existence d'espaces publics permettant l'exercice de pratiques multimédias peut contribuer utilement au renforcement du lien social. Selon ce point de vue, il conviendrait de s'interroger sur la localisation la plus pertinente de tels équipements, sur l'opportunité d'en faire des lieux spécialisés sur Internet et le multimédia ou des centres multiservices — bibliothèques, centres sociaux, missions locales— ou bien encore sur les conditions socio-politiques les plus favorables à leur émergence et à leur bon fonctionnement.

L'hypothèse du "tout privatique" n'est pas nécessairement la plus souhaitable et elle n'est sans doute pas la plus probable : autant les nouvelles pratiques de mobilité résidentielle que les modalités d'usage déterritorialisé du terminal de communication personnelle (le téléphone mobile) suscitent de réelles attentes de l'ordre de l'ancrage au local.

Par ailleurs, les lieux publics d'hier et d'aujourd'hui sont des vecteurs privilégiés d'expression des identités collectives, surtout lorsque leur création —c'est le cas de nombreux accès publics— ne nécessite pas la mise en place de dispositifs lourds. On peut aussi se demander si ces lieux collectifs, où se développent "en public" des pratiques individuelles, voire intimes, ne préfigurent pas ces espaces "pri-blics" —lieux hybrides, où l'utilisateur se sent à la fois chez lui et dans un espace public— où se jouent de nouvelles formes d'appropriation des territoires vécus et représentés.

D'autres lieux de l'espace urbain, à vocation culturelle ou non, occupent une fonction analogue d'hybridation territoriale où l'apparente appropriation individuelle ou groupale de l'espace public ne doit pas masquer l'effet retour que constitue la mise en visibilité de cette appropriation. Il reste à se demander quelles peuvent être la place et les formes de l'initiative publique dans un domaine où les usages sociaux évoluent sans cesse et où les logiques d'offre traditionnelles — "en termes d'"équipements structurants"— semblent inopérantes. On peut regretter, en ce sens, que les schémas de services collectifs préparés sous l'égide de la DATAR et destinés à fournir un cadre prospectif à l'action publique territorialisée à l'horizon 2020 restent fort imprécis sur ce point.

Les questions brièvement évoquées ci-dessus étaient déjà en filigrane dans l'interpellation des acteurs culturels des années 70 par le responsable du Département Etudes et Prospectives du Ministère de la Culture. Arc-boutés sur des positions politico-esthétiques fondées sur la dénonciation de la marchandise culturelle dans le sillage des théoriciens de l'Ecole de Francfort (Adorno, Benjamin), les tenants de la démocratisation culturelle n'ont peut-être pas toujours suffisamment mis l'accent, à cette époque, sur l'esprit et les potentialités des lieux dont ils avaient la charge. Certaines Maisons de la Culture ont connu, dès la fin des années 60, des conflits d'usage liés au fait que les différents groupes sociaux qui les fréquentaient n'avaient pas nécessairement la même conception de la "culture". Les impératifs de la diffusion culturelle "en public" n'ont pas toujours permis à ces responsables de prendre la mesure "des publics" fréquentant ces équipements, les cantonnant parfois dans une vision étroitement fonctionnelle du lieu. Une leçon à méditer pour les espaces publics numériques.

## 2. Une place spécifique pour les TIC dans les politiques publiques.

Les politiques publiques concernant les TIC ont été à ce point médiatisées et valorisées ces dernières années que l'on a fini par oublier qu'elles sont, avant tout, une branche spécifique des politiques culturelles, ou plutôt, qu'elles oscillent entre la tradition des politiques culturelles et de celles portant sur l'éducation et la formation.

Une expression récemment apparue dans le vocabulaire politique et technocratique, l'"exception culturelle", illustre bien notre propos. Cette expression recouvre, en fait, un contre-feu allumé par le Gouvernement français face aux orientations mondialistes de l'administration fédérale des Etats-Unis pour ce qui a trait aux industries culturelles<sup>1</sup>. Ces dernières s'appuient à la fois sur une volonté de libéralisation du commerce mondial et sur une politique —typique de l'ère Clinton-Gore— de promotion des "Autoroutes de l'Information".

Dans ce contexte, l'exception culturelle se caractérise comme un ensemble de mesures douanières visant à extraire partiellement le secteur des industries culturelles d'une concurrence soi-disant mondiale, en fait essentiellement états-unienne. La revendication française a ainsi pour but de conserver des lieux régulés par l'Etat en matière de production, de diffusion et de consommation de produits culturels. Elle est censée faire le lien entre une (ou des) cultures nationales et des pratiques culturelles inscrites dans des lieux. Elle postule donc que les "lieux" ne sauraient disparaître dans le télescopage prétendu entre l'espace mondial et l'espace local et que l'Etat, en tant qu'acteur intervenant

---

<sup>1</sup> L'expression "exception culturelle" a été forgée dans le milieu des industries du cinéma en 1993 au moment des négociations devant aboutir à la création de l'OMC. Elle a été reprise ensuite par la quasi totalité de la classe politique française.

à des échelles d'espaces qui ne sauraient se satisfaire de ce télescopage, n'est pas réellement dépouillé de toute marge de manœuvre.

Bien entendu, il s'agit à la fois d'un discours politique et d'une position stratégique dans le débat sur la libéralisation du commerce mondial. Mais, cet exemple est une illustration récente des incertitudes qui planent autour de la question des lieux en tant qu'éléments d'une politique culturelle et en tant que supports de pratiques culturelles. Or, le cinéma et l'audiovisuel, sous-secteurs désormais inclus dans la dynamique des "Autoroutes de l'Information" sont des activités stratégiques au sein des industries culturelles.

### 2.1. L'émancipation.

Est-ce que le développement en France de lieux d'accès publics à Internet et au multimédia permet d'identifier de nouvelles logiques, de nouvelles échelles d'intervention ou de nouvelles pratiques ? Dans quelle histoire des lieux se placent ces nouveaux équipements livrant accès à Internet et au Multimédia ?

En fait, pour exister dans le *corpus* des politiques publiques, elles ont besoin d'un ancrage institutionnel afin de disposer de lignes budgétaires qui s'inscrivent dans la continuité d'une action.

Leur première apparition historique sous le libellé TIC se situe dans le cadre du Plan Grand Sud-Ouest —PGSO— qui, à partir de 1978, tentait de jeter les bases expérimentales d'une décentralisation à partir du regroupement de trois régions faiblement industrialisées : Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine. Structure en quête de justification territoriale et programmatique qui permette de la distinguer, le Grand Sud-Ouest innove, sous la tutelle de l'Etat, en inscrivant les TIC dans ses politiques publiques, sous forme d'une annexe à la politique culturelle et accessoirement à sa politique en matière d'éducation et de formation. Le centre du dispositif devait être le "Centre de Rencontres Interculturel Interrégional" de l'Abbaye de Flaran, dans le Gers : Flaran, principalement pensé comme équipement culturel, devait être le premier lieu où prendraient appui les politiques publiques sur les TIC.

Mais l'alternance de 1981 marque un coup d'arrêt au PGSO. Elle ouvre aussi une période faste en matière de politiques publiques sur les TIC : l'Etat prend alors directement en charge des politiques publiques considérées comme de grands chantiers d'intérêts nationaux. Parmi ceux-ci, citons le Grand Projet présidentiel du Carrefour International de la Communication —C.I.C.— prévu au cœur de la dalle de La Défense, le Plan Recherche-Images directement inspiré par le Ministère de la Culture, le Plan Câble dans le cadre d'une structure interministérielle, le Plan Informatique Pour Tous du Ministère de l'Education Nationale, et enfin les Centres Multimédia portés par la DATAR.

L'histoire et le devenir des Centres Multimédia est, ici, particulièrement intéressant à reconstituer car ces équipements préfigurent les actuels lieux d'accès publics à Internet et au multimédia.

### 2.2. Les Centres Multimédia

Le concept de Centres Multimédia a été conçu par l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe —IDATE—. Il avait pour objet de promouvoir un nouvel outil d'Aménagement du territoire, s'insérant dans l'arsenal des politiques publiques

instruites par la DATAR depuis 1985. Il s'agissait ainsi d'entamer une réflexion sur les disparités géographiques liées à la mise en œuvre du Plan Câble et de réfléchir aux alternatives possibles pour *"assurer à moyen terme des formes d'équipement et de desserte dans les zones rurales"* (Gassot, Mirallès 1985). Le fait de proposer aux communes rurales la prise en charge d'un lieu communautaire permettait d'abaisser très sensiblement les charges à supporter pour offrir l'accès au système de vidéocommunication du Plan Câble. A la façon des traditionnelles salles des fêtes communales, les Centres Multimédia étaient destinés à devenir des foyers communaux d'animation sociale, culturelle et économique le cas échéant. Cette philosophie était au cœur de la manifestation très médiatisée organisée par la DATAR à la Cité des Sciences et de l'Industrie en avril 1988 : *"la DATAR et ses partenaires tentent de montrer que le virage est amorcé : domaine longtemps réservé aux grandes agglomérations, les nouvelles techniques de communication, et les services qu'elles proposent, deviennent désormais financièrement accessibles à la très grande majorité des communes"* (DATAR 1988). Concept modulable autour d'une gamme de services : salles de cinéma, studios de télévision locale, lieux de formation aux TIC, ateliers audiovisuel ou informatique, salles de visioconférence, etc. Il est délibérément imprécis afin de lui permettre de s'adapter aux différents contextes locaux.

Dans le même temps où se déploie cette politique publique nationale, les nouvelles collectivités territoriales que constituent les Conseils Régionaux investissent ce nouveau champ d'intervention qui va, peu à peu, s'affranchir des politiques culturelles et des politiques d'éducation et de formation. C'est ainsi que dès le IXe Plan Etat-Régions —entre 1987 et 1992— plusieurs Conseils Régionaux développent des politiques publiques ambitieuses. En Midi-Pyrénées, instruite par une Agence Etat Région —l'Agence Axis— la politique régionale est dotée d'un budget de 1,6 millions de francs. Les projets sont établis dans un premier temps en concertation avec le C.I.C. et les acteurs nationaux du Plan Recherche Images. L'Agence Axis doit réaliser dans le même temps un Schéma Directeur de la Communication en Midi-Pyrénées.

Reprenant le concept de Centres Multimédia ce Schéma Directeur prévoit de répartir 25 "Relais des Images et des Sons" dans toute la région. En fait, 4 sites urbains seront pourvus d'équipements, dénommés "Villefranche 2000" : Auch, Rodez, Toulouse et Castres. Le cas de la Ville de Castres est sans doute le plus instructif, dans la mesure où l'équipement a perduré grâce à la création d'une association —MédiaCastres— qui s'est imposée peu à peu comme un acteur des politiques publiques urbaines, inspirant la mise en œuvre de la boucle locale à haut débit, grande fierté locale, puis donnant naissance à une Société d'Economie Mixte, IntermédiaSud.

Mais cette approche présentait une carence majeure, sorte de "point aveugle" des politiques publiques sur les TIC : si la question des équipements était souvent mise en avant, celle des usagers ne fut pratiquement jamais abordée. En fait, l'émergence d'une problématique liée aux usagers mettra plusieurs années à s'imposer. D'une certaine manière, les discours qui lui donnent droit de cité doivent beaucoup à la montée en puissance d'un phénomène social : l'Internet, à partir des années 1990. La très forte médiatisation des politiques publiques qui se saisissent de cet objet comme sa diffusion spectaculaire dans certains pans des sociétés industrielles ont permis l'émergence d'une rhétorique du "retard" dans laquelle l'utilisateur était une figure centrale. Cette figure de l'utilisateur a été convoquée pour justifier des ensembles de programmes parfois disparates

mais participant de la mise en œuvre de politiques publiques d'appui au développement de l'Internet.

### 3. Territorialisation des accès publics à Internet.

La spatialisation essentiellement intra-urbaine des accès publics à Internet renforce la position spectatrice des populations marginalisées. En effet, la logique économique pousse les acteurs privés, principalement les cybercafés et salles spécialisés de jeux en réseau, à chercher des localisations proches de leur marché (jeunes adolescents et étudiants, touristes), c'est-à-dire en centre-ville et dans des espaces sécurisés.

La clientèle recherchée est solvable, formée (proximité des établissements scolaires et universitaires pour bénéficier des effets d'externalités positives induits par la politique publique sectorielle de l'éducation) voire mobile (tourisme). Mais l'impératif de lieux sécurisés vient parfois contrarier cette première approche : à Toulouse, l'offre privée se concentre sans surprise en centre ville, à proximité des lycées et des universités centrales, mais est inexistante à proximité de Toulouse 2, périphérique et au cœur des quartiers sociaux difficiles du Mirail.

Les opérateurs publics, quant à eux, insèrent dans la plupart des cas des accès publics à Internet dans des locaux préexistants, souvent déjà situés au cœur des agglomérations. C'est fréquemment le cas des Espaces Culturels Multimédias —E.C.M.— implantés dans des bibliothèques. Et les nouvelles implantations ne s'éloignent guère de ce schéma.

Les rares équipements périphériques sont dus principalement à deux facteurs : la présence antérieure d'espaces publics (ainsi les Maisons des Jeunes et de la Culture), soit une volonté politique forte de maillage du territoire par une collectivité (telle la Ville de Brest). Mais même alors il s'agit d'espaces peu dotés, en nombre de postes ou en débit.

Or, il semble que depuis ces dernières années, l'Etat oriente sa politique vers une correction de ce déséquilibre pour lutter contre le "fossé numérique". C'est en partie le sens du développement et du choix du lieu l'implantation des Cyberbases par la Caisse des Dépôts et Consignations.

#### 3.1. Le triomphe des usages "nobles".

Si un large consensus se dégage sur les nécessaires développements de l'offre d'espaces publics et sur la démocratisation de l'accès à Internet, la question de l'appropriation sociale est aussi présente. En effet, le "fossé numérique" ne sépare pas uniquement ceux qui disposent d'un accès Internet et les autres (question du haut débit incluse) : elle inclut aussi la question de l'apprentissage des usages de l'Internet et des fonctions cognitives liées.

Or, la question des usages est souvent abordée de manière institutionnelle, "par le haut" : passeports et autres diplômes de l'Internet, politiques d'apprentissages culturels liées à la spécificité de tel ou tel E.C.M. valorisent des usages supposés "nobles"<sup>2</sup> au détriment d'usages "vulgaires". De leur côté, les élus ont tendance à préférer les équipements culturels à fort pouvoir signalétique<sup>3</sup> sans se soucier des usages ou en acceptant, en toute

---

2. Ainsi sont encouragées ici et là, la consultation de Cédéroms ou sites culturels du type "Le Louvre", la création de Cédéroms ou de sites, etc...au détriment des jeux, du chatting,...

3. Est-il "payant" pour un édile de faire du social et de créer un consensus ? La sphère économique n'est elle pas systématiquement privilégiée ?

bonne foi, comme évidente l'idée que le développement de l'offre doit être abandonné à des spécialistes<sup>4</sup> et ne peut être que bénéfique pour le peuple. Or, une telle politique volontariste, bien qu'elle repose sur de bons et nobles sentiments, risque de générer de l'exclusion, car elle oublie voire chasse les autres usages qui se développent sur le terrain.

En marge, mais toutefois calquées sur cette démarche et sa production spatiale urbaine (bibliothèques, musées, etc.) se développent des pratiques et des lieux alternatifs. Elles s'appuient sur des politiques culturelles de proximité, les cultures urbaines émergentes, et l'art et les technologies informatiques. Or, ces "nouveaux territoires de l'art" se trouvent être aussi des nouveaux lieux urbains, moins centralisés et associés quelquefois à de nouvelles formes spatiales urbaines (friches industrielles par exemple). Malgré un certain succès, ces structures de création de proximité connaissent des difficultés : manque de moyens, emplois-jeunes précaires, pratiques potentiellement coûteuses, peu évaluables donc peu visibles pour des élus qui y voient davantage un centre de coûts qu'un centre de gains.

Rien de tel dans les accès publics guidés par la logique du marché : ici, on joue en Intranet, Extranet ou Internet, on cherche des informations, on télécharge des fichiers, on *chate* etc. Si l'apprentissage du principal outil de la société de l'information dans ces lieux n'est guère académique, il est créateur d'interaction sociale : endroits où l'on va en groupe et où l'on discute.

En fait une complémentarité existe entre les points d'accès publics et privés : les uns aspirent à offrir contenus culturels et formations académiques, là où les autres offrent des contenus "tout-venant" et pratiques ainsi qu'une multitude d'interactions sociales.

### 3.2. Accès publics et interactions sociales

Souvent quand est posée la question de la pérennité de ces espaces, on néglige le poids de l'environnement social, pourtant aussi important que l'infrastructure technique. En Corée du Sud<sup>5</sup>, plus de la moitié des habitations sont connectées au haut débit, pourtant les "third places" (ni domicile ni travail) prospèrent depuis la crise de 1997. Certes la Corée bénéficie d'une situation privilégiée : sa forte densité (70 % de sa population vit dans les 7 plus grandes villes et dans des tours proches du DSL) explique que son backbone soit peu étendu et les coûts de connexion faibles.

Mais c'est l'importance de la vie sociale pour les Coréens qui explique le succès, entre autres, des "PC baangs" (salles de jeux en ligne). L'anecdote concernant les "love seat"<sup>6</sup> stations est éclairante : au départ l'usage prévu voulait que le garçon joue pendant que la fille video-chate. Or, l'usage observé montre deux dérives : d'une part les love seats sont devenus des lieux de drague classique, d'autre part garçons et filles "video-chatent" dans les salles de jeux de toute la ville pour se donner des rendez-vous auxquels on peut se rendre en quelques minutes, et où l'on ne s'assied que si le partenaire vous plait.

---

4. "La qualité artistique est l'unique modèle des décideurs". Dominique Sagot-Duvaurox, cité in "Le Monde", *La politique de l'élitisme pour tous dans l'impasse*, mai 2002.

5. Informations tirées de J.C. Herz, "the gaming capital of the World" in Wired, août 2002.

6. Authentique espace "public" : un banc à deux places avec deux ordinateurs, "isolé" dans une alvéole du reste de l'espace.

La grande affaire des Coréens est le jeu en ligne<sup>7</sup> (70 % des utilisateurs le pratiquent contre 20 % aux États-Unis). Cette expérience de groupe social oblige les joueurs à se regrouper physiquement dans un PC baang pour certaines étapes du jeu. La valeur provient de l'interaction et a des répercussions économiques importantes : le piratage n'a aucun intérêt, l'entraide sociale supplée le service client et la promotion du haut débit est gratuitement assurée.

A l'opposé, l'expérience de face-à-face social dans les Espaces Publics Numériques — EPN— en France, reste rare. Le modèle dominant promeut la diffusion de contenus formatés et sous droit d'auteur pour développer Internet, surtout avec le haut débit. La plupart des acteurs s'accordent sur le sujet : pouvoirs publics (Education nationale par exemple), grands groupes industriels, collectivités locales. Combien de projets ne s'attendent-ils pas à mettre de vieilles archives sur les nouveaux médias ?

Pourtant les usages observés et les sondages montrent qu'Internet est un lieu privilégié de l'interaction sociale, surtout chez les plus jeunes<sup>8</sup> : le succès des cybercafés et des salles de jeu de deuxième génération le confirme. L'exemple coréen, même s'il ne peut être transposable directement en France, montre que le virtuel et le tangible ne sont pas des catégories exclusives et qu'il ne faut pas craindre l'autonomie des utilisateurs. Il serait regrettable que les E.P.N. du secteur public se détournent de cette question, étroitement liée à leur inscription territoriale et essentielle pour leur pérennité.

### Conclusion

Les exemples qui viennent d'être cités montrent bien que la question de la pérennité des lieux publics d'accès à l'Internet - pour récurrente qu'elle soit - ne constitue pas forcément aujourd'hui la question cruciale des politiques publiques dans le domaine de l'accès aux TIC. Il est évidemment bien légitime que les décideurs s'interrogent sur la pertinence de l'investissement effectué au regard d'une étude fine des relations entre les usages domestiques et le déploiement des pratiques communicationnelles dans l'espace public. Les doutes émis dans les années 70 par certains responsables ministériels sur l'efficacité du dispositif d'action culturelle pour la démocratisation de l'accès à la culture trouvent aujourd'hui leur corollaire dans la question de l'implantation des EPM. Mais cette interrogation légitime ne doit pas faire oublier que les lieux publics fonctionnent rarement comme l'imaginaient au départ leurs promoteurs. Ces lieux n'ont une existence réelle qu'au travers des modes d'appropriation mis en œuvre par leurs usagers. La politique de l'offre trouve là ses limites. La question posée aujourd'hui aux acteurs publics n'est pas tant de savoir quels espaces inventer, formater ou labelliser que d'être en mesure de pouvoir comprendre, soutenir, voire orienter des formes et des lieux d'interaction sociale co-produits par les usagers.

---

7. Lineage est le jeu de rôle national : un partie rassemble en moyenne 150.000 joueurs dont la plupart dans les salles de jeux.

8. L'échange de messages est la première activité citée par les jeunes internautes (78%), tandis que les parents croient que leurs enfants font leurs devoirs (76%) ou d'autres recherches (68%). Par ailleurs, 55% des jeunes enquêtés déclarent dialoguer sur les forums de discussion ou les chats, alors que les parents ne sont que 41% à le savoir. De même, 39% des enfants disent se servir d'Internet pour se faire de nouveaux copains, mais seulement 21% des parents sont au courant. Etude réalisée par Opinion Way entre le 12 et le 20 mars 2002 sur un échantillon de 466 enfants âgés de 8 à 18 ans et de 405 parents.

## **Repères bibliographiques sur le thème des lieux d'accès à Internet et au Multimédia**

ARDESI (Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information) et Agence Lotoise de Développement ; **Espaces Publics Numériques en Midi-Pyrénées. Etat des lieux et perspectives** ; Espace Congrès de Cahors ; 8 février 2002.

Arnaud Michel, Jacques Perriault ; **Les Espaces publics d'accès à Internet** ; Presses Universitaires de France - PUF; (Education et formation) ; 2002.

Cucotti Yannick et Pasquer Wilfrid ; **Etat des lieux des initiatives existantes en matière d'accès public à Internet en région PACA** ; réalisée avec l'appui de l'association Initial, et à la demande du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur - DESS TIC dans le développement territorial - Université Toulouse-Le Mirail - décembre 2001.

DATAR, *La lettre de la DATAR*, avril 1988, n°116, p. 1.

D.I.V. ; **Internet dans les quartiers - Espaces publics numériques et politique de la ville** - ; guide réalisé par la Délégation interministérielle à la ville, avec le concours de l'Observatoire des télécommunications dans la ville, Septembre 2001.

DESS "Techniques d'Information et de Communication dans le Développement Territorial" ; **Enquête sur les Espaces Publics Multimédia dans l'agglomération de Castres-Mazamet** ; étude réalisée pour le compte de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, avec l'appui scientifique du GRESOC, juin 2001.

Durand-Tornare Florence et Mancebo François ; "L'accès public à Internet : une chance pour une reconquête sociale des territoires ? L'exemple de la ville de Paris" ; In **Cités en réseaux. Actualité des Villes Internet avec la Caisse des Dépôts** ; Coll. Les cahiers pratiques du développement numérique des territoires, n°2 ; La Documentation française ; octobre 2002 ; page 28-39.

Eveno Emmanuel (dir.) ; **Enquête sur les Usages et les Usagers des Tic à Parthenay** ; CIEU-Cnrs/GRESOC, projet IMAGINE, DG XIII de la Commission européenne, décembre 2000.

Gassot (Y.) et Miralles (P.); Réseaux de l'image et aménagement du territoire, IDATE, 1985)

Girard (A.), 1978, "Industries culturelles", Futuribles, sept-oct.

Médias-Cité ; "Lieux d'Accès Public en Aquitaine" ; mai 2001

Observatoire des Télécommunications dans la Ville ; **Espaces publics multimédia. Guide pour les élus** ; réalisée par le groupe de travail "Multimédia et vie dans la cité" - janvier 2000, 99 pages.

Perriault Jacques et Arnaud Michel (co-organisateur); **Espaces publics numériques** ; Deuxièmes rencontres à Saint-Laurent de Neste ; 25 au 28 juillet 2001.

Pouts-Lajus Serge et Tiévant Sophie ; **Usages individuels en accès libre. Etude thématique** ; Bibliothèque municipale (Amiens) – Espace Mendès-France (Poitiers) – Médiathèque, Maison d'Activité pour la Jeunesse, Centre culturel des Arcades (Fâches-Thumesnil) ; Observation et analyse des usages des technologies d'information et de communication dans les " ESPACES CULTURE MULTIMEDIA " ; Décembre 1999.

Pouts-Lajus Serge et Tiévant Sophie; **ECM et politique de la ville. Etude thématique. Maison des Jeunes et de la Culture d'Elbeuf, Bibliothèque municipale François Mitterrand de Chenôve, Théâtre Saragosse de Pau** ; Observation et analyse des usages des technologies d'information et de communication dans les " ESPACES CULTURE MULTIMEDIA " ; Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation au Développement et à l'Action Territoriale ; Avril 2000

Serdidi Mehdi ; **"Usages des TIC dans la Maison des Chômeurs de Nanterre"** ; Mémoire de DEA Sciences Infocom- Nanterre/Paris X ; septembre 2001

VECAM ; Etude pour le développement des lieux d'accès public Internet à Paris ; Etude menée pour la Ville de Paris, Décembre 2001.

Verde Linha; **Observation et analyse d'usages des réseaux dans les centres d'accès publics en France, en Espagne et au Portugal** ; Commission européenne (DG XIII) ; Ministère de la Culture et de la Communication ; Bureau français de l'UNESCO ; Prisma Europa ; Décembre 1998.

Vidal Philippe ; **Les Espaces Multimédia en Midi-Pyrénées, Etat des lieux et perspectives** ; étude réalisée par le GRESOC pour le compte du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, octobre 2 000.